

1^{er} mars 2026

Conformément à la loi n°2018-771 du 7 septembre 2018, dites « Loi avenir professionnel », TECHNIP ENERGIES FRANCE a calculé son index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Pour l'année 2025, l'index de TECHNIP ENERGIES FRANCE est de 89 points sur 100.

Pour rappel, l'index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes est composé de cinq indicateurs mesurés selon un barème de points défini par décret :

	Nombre maximum de points	Nombre de points acquis par TECHNIP ENERGIES FRANCE avec les actions correctrices
Indicateur 1 : écarts de rémunération entre les hommes & les femmes	40	39
Indicateur 2 : écarts de taux d'augmentation entre les hommes & les femmes	20	20
Indicateur 3 : écarts de taux de promotion entre les hommes & les femmes	15	15
Indicateur 4 : augmentations attribuées au retour de congé de maternité	15	15
Indicateur 5 : nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	0
TOTAL	100	89

Par ailleurs, conformément à la loi n° 2021-177, selon laquelle les entreprises qui emploient au moins 1000 salariés doivent publier et déclarer chaque année leurs écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi, d'une part, leurs cadres dirigeants, et d'autre part, les membres de leurs instances dirigeantes, au titre de 2025, Technip Energies France déclare :

- Représentation parmi les cadres dirigeants : 14% de femmes et 86% d'hommes
- Représentation parmi les membres des instances dirigeantes : 40% de femmes et 60% d'hommes.

Technip Energies France S.A.S.

Immeuble ORIGINE – 2126 boulevard de la Défense – 92000 Nanterre – France – Tél. : + 33 (0)1 47 78 21 21 – ten.com
 Technip Energies France S.A.S. au capital de 22.731.231,48 EUR – 391 637 865 R.C.S. Nanterre
 Adresse Postale : Immeuble ORIGINE – 2126 Boulevard de la Défense – CS 10266 – 92741 Nanterre Cedex – France